

# Première pierre d'un programme locatif innovant

## Le projet de l'opération de construction

Le permis de construire du programme expérimental locatif social, labellisé CQFD (coûts, qualité, fiabilité, délais) et organisé par le Plan urbanisme construction architecture (Puca), a été obtenu le 16 septembre auprès de l'État.

## Le programme

Après seize mois de travaux, un bâtiment collectif de 37 logements évolutifs, adapté au nouveau mode d'habiter, prévoyant des locaux d'activité munis d'équipements mutualisés, nommé Le village, et un bâtiment intermédiaire nommé La villa, urbaine émergeront Zac Jean-Jaurès, rue Mendès-France, pour l'aménagement de la parcelle 3D/3D'.

## L'équipe retenue

L'équipe est composée de l'architecte Gérard Dubois, du cabinet

Bienvenu, de Quille construction et du promoteur Séri-Ouest, qui construira cinquante logements en accession sur la même parcelle que les Foyers normands.

## L'innovation via des logements évolutifs

L'originalité du projet réside dans la réflexion menée sur la typologie des appartements, capables de s'adapter aux nouvelles conditions des locataires. Colocation, résidence alternée en cas de reconstitution des familles, accueil provisoire, partage de lieux communs dans la résidence, place et mutualisation de la ypiture électrique, réflexion sur la qualité de vie et l'environnement.

## La location choisie

Prévue dès septembre 2016, la location choisie sera effective après le passage en commission d'Attribution des logements des candidatures

déposées auprès des Foyers normands. La commission étudiera les modalités de cette expérimentation, en partenariat avec l'État et les collecteurs, dans les mois à venir.

La réflexion pourrait se traduire par un engagement de bonne conduite, la signature d'une charte, une lettre de motivation des demandeurs ou un appel à candidature.

## Le financement

Pour un prix prévisionnel de 5,4 millions d'euros, l'apport en fonds propres s'élève à 530 000 €, Caen-la-Mer subventionne à hauteur de 179 000 € ; l'État pour 44 000 € ; la Région pour 65 000 €.

Trois prêts complètent le financement : 4,079 millions d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations, 63 000 €, auprès de Logifrance et 440 000 €, auprès des commerces.